

Compte-rendu et Procès-Verbal Séance du vendredi 1er février 2019

L' an 2019 et le 1 Février à 20 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du Conseil sous la présidence de MORVANT Michel, Maire.

Présents : MORVANT Michel, Maire, GUILLANIC Floriane, LE LAIN Jean-Luc, PERRET Jean-Yves, EZONEN René, FORET Marie-Christine, LARDEUX Philippe, ROUILLE Nathalie, CORNEC Joseph.

Excusé(s) ayant donné procuration : GUIFFES Eric à MORVANT Michel, GUILLERM Brigitte à GUILLANIC Floriane LE CLAINCHE David à PERRET Jean-Yves, PUISSANT Irène à ROUILLE Nathalie,

Excusé(s) : LE GAL Nicolas,

Absent(s) : MOUNIER Anne-Solange,

Nombre de membres

1. Afférents au Conseil municipal : 15
2. Présents : 9
3. Votants : 13

Date de la convocation : 28/01/2019

Date d'affichage : 28/01/2019



A été nommé secrétaire : GUILLANIC Floriane

SOMMAIRE

1. Travaux de rénovation du réseau d'assainissement au carrefour de la rue de Rostrenen
2. Avenant à la convention avec la SAUR concernant l'assainissement
3. Modification d'un poste d'adjoint technique
4. Questions diverses

Le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20 heures 15 et constate que le quorum est atteint.

1. Travaux de rénovation du réseau d'assainissement au carrefour de la rue de Rostrenen

réf : 01/01/02/2019

Réhabilitation ponctuelle des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales

Monsieur le Maire rappelle que des passages caméras ont été réalisés sur les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales à l'occasion de l'aménagement du bourg afin de connaître l'état de ces réseaux.

Ce diagnostic a permis de déceler deux tronçons détériorés : Rue du Midi et Rue de Rostrenen. Il y a lieu d'effectuer des travaux de rénovation sur ces deux points pour un linéaire de 41 mètres. L'entreprise ATEC qui est intervenu sur le chemisage de ces réseaux lors des travaux d'aménagement du bourg a fourni une proposition d'intervention. Celle-ci a été validée par le maître d'oeuvre des travaux d'Aménagement du bourg, le cabinet Nicolas. Le devis d'ATEC s'élève à 6 263,50 euros HT.

Après en avoir délibéré, le conseil donne un avis favorable au devis proposé par ATEC pour la réhabilitation des réseaux d'eaux usées et pluviales sur les deux tronçons concernés Rue du Midi et Rue de Rostrenen.

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

2. Avenant à la convention avec la SAUR concernant l'assainissement

Un avenant doit être adjoint à la convention avec la SAUR adoptée par la délibération n°04/04/12/2018. Il s'agit de confier à la SAUR l'élaboration du « cahier de vie » de l'installation d'assainissement prévu par l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 et qui présente le fonctionnement et les résultats des contrôles de l'installation.

Après échanges de l'assemblée sur ce point, il est convenu de reporter la délibération au conseil suivant pour apporter des précisions sur cette mission complémentaire.

3. Modification d'un poste d'adjoint technique

réf : 02/01/02/2019

Délibération portant augmentation de la durée hebdomadaire de service d'un poste d'adjoint technique

Monsieur le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Monsieur le Maire indique que la réorganisation des services scolaires et préscolaires s'est avérée opportune à l'occasion du retour de la semaine de 4 jours d'écoles, du recrutement d'un agent pour remplacer l'ATSEM partant en retraite et de l'indisponibilité prolongée d'un agent du service.

En conséquence, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service (DHS) d'adjoint technique territorial à 10/35ème pour répondre aux besoins du service. La durée hebdomadaire de service (DHS) attachée à cet emploi doit être augmentée à 35/35ème.

Monsieur le Maire précise que le Comité Technique Départemental a rendu un avis favorable à ce projet (augmentation de DHS supérieure à 10%) lors de sa réunion du 29 janvier 2019. Il précise également que, par la suite, des délibérations seront soumises à l'assemblée concernant deux autres postes de la commune : celui d'adjoint technique à 12,25/35ème et celui d'ATSEM principal 1ère classe à 35/35ème.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier l'emploi décrit ci-dessus et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs à compter de ce jour.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'augmenter de 10/35ème à 35/35ème la DHS du poste d'adjoint technique territorial de la commune ;
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs dont la nouvelle composition figure en annexe ;
- d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget, chapitre 012.

ANNEXE

Tableau des effectifs au 1er février 2019

Emplois permanents à temps complet : 12

Filière administrative

- Attaché territorial : 1
- Adjoint administratif principal 1ère classe : 1
- Adjoint administratif principal 2ème classe : 1

Filière technique

- Adjoint technique principal 1ère classe : 1
- Adjoint technique principal 2ème classe : 3
- **Adjoint technique : 2**

Filière médico-sociale

- Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles (ATSEM) : 2

Filière culturelle et Animation

- Adjoint du Patrimoine (16,75/35ème) et Adjoint d'Animation (18,25/35ème) : 1

Emplois permanents à temps non complet : 1

Filière technique

- Adjoint technique, 1 (à raison de 12,25/35ème)

4. Questions diverses

Néant.



En mairie, le 04/02/2019
Le Maire
Michel MORVANT